

ASSEMBLÉE NATIONALE

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

AMENDEMENT

N ° CL275

présenté par

Mme Wonner, M. Clément, Mme Krimi, Mme Granjus, Mme Dupont et Mme Gaillot

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.